

Entraîneur de Hockey sur Glace

Contrat à Durée Déterminée,

Cadre de travail : Complexe sportif du Palais des sports de Megève et extérieurs.

Horaires avec amplitudes variables en fonctions des rythmes scolaires, des plannings et des événements. (Heures/an/mois).

L'entraîneur sera sous la responsabilité du Bureau du Hockey Mineur du Club des sports.

Missions principales :

- Préparer les séances pédagogiques et les adapter en fonction des différents niveaux des licenciés du hockey mineur,
- Proposer, préparer, organiser, encadrer et animer les différents stages proposés aux licenciés,
- Assurer le relationnel avec le bureau du mineur, la direction du club des sports les parents, les partenaires et les bénévoles,
- Entraîner et développer la section sport-étude (collèges et lycée),
- Sélectionner, convoquer et préparer les joueurs pour les matchs,
- Organiser et coordonner avec les dirigeants de chaque catégorie les déplacements extérieurs.
- Proposer et sélectionner par catégorie des participations à des tournois hors calendrier de la ligue en relation avec le bureau.
- Encadrer les assistants entraîneurs bénévoles.

Missions de développement :

- Proposer des actions de développement du hockey sur glace (prospection, organisation de manifestations promotionnelles en collaboration avec les membres du bureau).
- Etre force de proposition pour dynamiser le recrutement de nouveaux joueurs ainsi que pour l'organisation de tournois ou d'évènements.

Participation à la vie du club :

- Organiser les déplacements de chaque catégorie en collaboration avec les dirigeants de chaque catégorie,
- Accueillir les nouveaux licenciés : présentation du hockey, du matériel, de l'organisation de la section ...
- Assurer un debriefing pluriannuel avec les parents pour le suivi et le bilan de chaque enfant,
- Participer aux réunions de bureau. Etablir le bilan annuel des évènements et résultats de la section lors de l'assemblée générale,

- Organiser et gérer les différents championnats jeunes (gestion du calendrier, contact avec les équipes extérieures, désignation des arbitres, planning des matchs ...),
- Assurer la relation entre le Ligue et le Club (plan de détection organisé par la ligue « aura » catégorie U15).

Mise à disposition :

- Entraîneur mis à disposition du HC 74 pour 1/3 de son temps de travail et ce si validation du Président du Club des Sports de Megève.